

Agents de recouvrement : CAP Centrale du 16 janvier 2003

MOUVEMENT DU 1er avril 2003 - Tableaux de classement -

La CAP Centrale des Agents de Recouvrement du 16 janvier 2003, a traité les points suivants:

- Les tableaux de classement des demandes de mutation et de réintégration sur emplois administratifs et informatiques pour le mouvement du 1er avril 2003
- 2 demandes de détachement dans le corps des agents de recouvrement
- 4 demandes de détachement dans le corps des agents administratifs du Trésor public
- Tableau d'avancement au grade d'agent administratif de 1^{ère} classe - année 2003



INFO...ZINFO...ZINFO..ZINFO..ZIN...

- 1257 personnels « administratifs » et 27 « informaticiens » sont classés aux tableaux de demandes pour convenance personnelle ;
- 272 personnels « administratifs » et 3 « informaticiens » sont classés aux tableaux de demandes de mutation prioritaire ;
- Parmi les demandes prioritaires, certaines sont inscrites « d'office ». Ce sont les priorités statutaires (rapprochements conjoint, PACSé, concubin, agent handicapé etc). Les autres, nommées « non prioritaires d'office » sont soumises à l'appréciation de la commission. 30 cas ont été débattus. 16 ont été rejetés, malgré les efforts des représentants des personnels. Mais 14 dossiers, cas familiaux ou raisons de santé, ont été inscrits.
- 17 demandes de réintégration « non prioritaires » et 30 « prio » pour les administratifs.
- Aucune demande pour les informaticiens.

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos dossiers, afin qu'ils soient suivis par les élus de la CFDT!

1/ Les tableaux de classement des demandes de mutation et de réintégration sur emplois administratifs et informatiques pour le mouvement du 1er avril 2003

Au cours des travaux de cette CAP, les élus CFDT ont constaté plus de souplesse dans l'attitude de l'administration. En effet, un plus grand nombre de dossiers sociaux sont inscrits sur les tableaux. Pour les 30 demandes non prioritaires d'office, 14 demandes ont été retenues (soit près de la moitié au lieu d'un petit tiers lors de précédentes CAP).

Pour la CFDT, cette situation a priori plus favorable aux agents ne doit pas faire oublier que nos services sont frappés de plein fouet par l'ORE (Outil de Répartition de l'Emploi) et ses suppressions massives d'emplois dans les départements.

Voici à titre d'exemples la situation de quelques départements :

Le Finistère avec 16 suppressions d'emplois en catégorie C et 102 inscrits au titre de la convenance personnelle et 12 à titre prioritaire pour ce département.

La Gironde avec 15 suppressions d'emplois en catégorie C et 62 inscrits en convenance personnelle et 8 en prioritaire

La Haute-Garonne, 15 suppressions en catégorie C, 65 inscrits en convenance personnelle et 5 en prioritaire.

Les côtes d'Armor, 11 suppressions en catégorie C, 62 inscrits en convenance personnelle et 6 en prioritaire.

Il n'y a pas de doute, les agents inscrits devront s'armer de beaucoup de patience pour obtenir leur mutation.

La DGCP va devoir réviser sa carte de cadence des mutations dans les départements.

La CFDT revendique la constitution de vraies CAP où toutes les demandes pourraient être examinées.

La CFDT a voté contre le mouvement.

2/ Détachement dans le corps des agents de recouvrement

2 demandes de détachement ont été examinées.

La CFDT a voté pour.

3/ Détachement dans le corps des agents administratifs

Quatre demandes de détachement ont été examinées. Il s'agissait de trois demandes d'agents de la FP Territoriale en poste dans des trésoreries depuis de nombreuses années qui souhaitent voir régulariser leur situation administrative. Le quatrième cas concernait un agent également de la FP Territoriale qui demandait un détachement pour un poste vacant depuis plusieurs années dans une trésorerie.

La CFDT ne peut que se féliciter de voir la CP enfin régulariser la situation administrative de ces agents. En effet, ces agents sont souvent oubliés par leur propre administration et n'ont pas de possibilité d'évolution de carrière dans nos services.

La CFDT a voté pour les 4 dossiers

4/ Tableau d'avancement à agent administratif de 1^{ère} classe – année 2003

Ce sont les agents administratifs de 2^{ème} classe en activité au 1^{er} janvier 2003 et parvenus au 6^{ème} échelon de leur grade au plus tard le 31 décembre 2002.



Quatre agents sont dans cette situation.

Quatorze agents sont en activité au 1^{er} janvier 2003

dont douze en 2^{ème} classe et deux en 1^{ère} classe.

La proportion de promotions autorisées pour la première classe est de 25% soit 3 agents.

Un emploi est donc à pourvoir au titre de 2003.

L'administration propose un dossier qui lui paraît être le meilleur.

L'avancement des agents de recouvrement ne se fait pas sur dossier et la CFDT estime qu'il doit en être de même pour les agents administratifs.

La CFDT s'est abstenue

Les élus de la CFDT en CAPC n° 4

Jacky Le SAUSSE

Jean-Paul VAIARELLO